

N° 39/9.08

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En adéquation avec son plan de législature et sa politique favorisant le transfert modal, la Municipalité a décidé de prolonger la semaine de la mobilité qui se déroule dans le canton du 19 au 28 septembre 2008. Les actions, en collaboration avec divers partenaires, que ce soit les commerçants, représentés par la coordination, les transports publics (MBC), Pro vélo Morges, l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM), l'Association Transports et Environnement (ATE) et l'Office du tourisme de Morges (OTM), auront lieu du mercredi 17 septembre au samedi 11 octobre 2008.

Les actions phares suivantes sont mises en place :

- Dans le cadre de la mobilité douce, divers emplacements pour la mise en place de supports à vélos ont été définis, ils sont répartis sur 9 sites et ce sont 73 places de parkings supplémentaires qui seront réalisés, dont 25 pour la semaine de la mobilité. (cf. communication Municipalité en bref N° 38/9.08)
- Une signalétique définitive sera installée à la Gare, à Beausobre et à l'Hôtel de Ville qui indique les temps que l'on met depuis ces divers endroits pour aller par exemple à Marcelin, au camping ou au Parc de Vertou, que ce soit à pied ou à vélo, afin de rendre chacun attentif que les trajets ne sont pas longs et qu'une alternative à la voiture est possible.
- Afin d'inciter les personnes qui viennent ou qui se déplacent à Morges à utiliser les transports publics, le vélo, la trottinette ou simplement de venir à pied, un concours est organisé. Celui-ci est composé par une carte de fidélité qui doit être remplie avec des vignettes qui sont distribuées dans différents endroits, que ce soit dans des commerces, pour tout achat effectué ou gratuitement à l'Hôtel de ville et à l'Office du tourisme. Une fois la carte remplie, celle-ci donne droit à une entrée gratuite à la patinoire ou à la piscine et aussi de participer à un concours doté de prix d'une valeur de CHF 4'000.00.

Le programme complet des manifestations vous est remis en annexe.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2008.

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.